

COMPTE RENDU SUCCINT DE REUNION

<b>REDACTEUR : P. BERTRAND</b>	<b>DESTINATAIRES : DDASS 08, DDASS 10, DDASS 52, DRDASS 51, SIRACEDPC 51, SIDPC 08, SIDPC 10, SIDPC 52, Rectorat, ARH, CHU de Reims, Conseil Régional de l'Ordre des Médecins, Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens, URML</b>
<p><b>OBJET DE LA REUNION : Cellule Régionale d'Appui Grippe A</b></p> <p><b>DATE : 12 octobre 2009</b></p> <p><b>LIEU : Réunion téléphonique</b></p> <p><b>PARTICIPANTS : DDASS 08, DDASS 10, DDASS 52, DRDASS 51, SIRACEDPC 51, SIDPC 08, SIDPC 10, SIDPC 52, Rectorat, ARH, CHU de Reims, Conseil Régional de l'Ordre des Médecins, Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens, URML Dr Reitz</b></p>	
<p><b><u>COMPTE RENDU SUCCINT - NOTE D'AMBIANCE :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modalités d'ouverture des centres de vaccinations : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ardennes : Ouverture les lundi, mercredi, vendredi et samedi. Une vacation par jour. Horaires : 16h à 20h en semaine, 14h à 18h le samedi</li> <li>- Aube : Ouverture du lundi au vendredi pour les centres de Troyes, un jour par semaine pour les autres. Une vacation par jour. Horaires : 16h à 20h</li> <li>- Marne : Ouverture du lundi après-midi au samedi midi. 2 vacations par jour, sauf le lundi et le samedi. Horaires : 9h à 13h puis 16h à 20h</li> <li>- Haute-Marne : Ouverture du lundi au vendredi. Une vacation par semaine. Horaires : 16h à 20h</li> </ul> <p>Aucun pré-ilotage ne sera réalisé dans un premier temps.</p> </li> <li>- Le passage de deux à une injection pourrait concerner 30 à 50% de la population.</li> <li>- Le nombre de personnes concernées par la première vague de vaccinations (personnes prioritaires) sera transmis par la CNAM. Il n'a cependant pas été précisé quand. En ce qui concerne la population non prioritaire, une évaluation de la proportion qui viendra se faire vacciner pourra être obtenue en se basant sur les résultats auprès des professionnels de santé.</li> <li>- Afin d'enrayer la campagne anti-vaccination et plus largement d'encourager la vaccination, un plan de communication est nécessaire. Un argumentaire pour la vaccination se trouve sur le site de l'URML et permettra de mutualiser les supports scientifiques. Les réunions avec les maires sont un autre vecteur de communication.</li> <li>- Pour ce qui est du personnel des centres de vaccination, les données concernant les internes (nombre, disponibilités...) seront à obtenir auprès de la faculté une fois qu'ils auront leur stage. De plus de nombreuses questions restent en suspens : le statut des internes (réquisition ? convention de stage ?...), le paiement des chefs de centre, les organismes rémunérant certaines catégories de personnel et les horaires considérés (principalement dans le cas où ils sont à cheval sur les horaires de service), le remboursement des frais de déplacement... La réponse à la plupart de ces questions doit être apportée par la circulaire actuellement en cours de rédaction.</li> <li>- La traçabilité des vaccins sera réalisée grâce aux bons de la CNAM. Ceux-ci devront être renvoyés chaque soir par le chef de centre. Les doses de vaccins destinées à la vaccination des personnels soignants des établissements de santé seront reçues par les sièges des SAMU puis redistribuées sur le département.</li> <li>- En ce qui concerne les Plans Blancs Elargis, l'Aube n'en possède pas encore et il est en cours de rédaction dans la Marne</li> </ul>	
<p><b><u>RELEVÉ DE DECISIONS ET D' ACTIONS ET NOTAMMENT CELLES CONCERNANT LA DRDASS :</u></b></p>	
<p><b><u>Retour propositions de la Direction :</u></b></p>	